



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE SEANCE

Séance du lundi 31 janvier 2022 à 20 heures 30 minutes
SALLE DES FÊTES

Convocation par mail le jeudi 27 janvier 2022

Présents :

M. BISSIERES Sylvain Frédéric, Mme BLOT Claudie, M. BOUSQUET Thierry, M. CAPMAS Serge, M. FIAULT Nicolas, Mme GAJAC Paule, Mme GOSSET Angélique, M. GUEDES PIRES Bruno, Mme SOULIER Laura Marie Leslie, M. TEYSSEDOU Adrien, M. VIERGE Guy.

Procuration(s) : Mme GAJAC Paule donne pouvoir à M. BOUSQUET Thierry

Absent(s) : M. BISSIERES Sylvain

Excusé(s) : Mme GAJAC Paule, M FIAULT Nicolas, M VIERGE Guy,

Secrétaire de séance : M. BOUSQUET Thierry

Président de séance : M. TEYSSEDOU Adrien

ORDRE DU JOUR

1/ DÉLIBÉRATIONS

- Adhésion de la commune à la convention d'accompagnement à la transition énergétique de Territoire d'Energie 47 (TE 47)
- Eglise de Laurenque, demande de subventions pour réaliser des travaux sur monument historique classé

2/ INFORMATIONS

- Point bulletin communal
- Travaux chemins

3/ ÉCHANGES

- Politique communale autour des chemins ruraux (restitution du travail des conseillers municipaux)
- Marché public " Assistance à la mise en place d'un projet global et réinvestissement du patrimoine communal "
- Paniers gourmands à destination des séniors (budget et mise en œuvre)

4/ QUESTIONS DIVERSES

Secrétaire de Séance : M. BOUSQUET Thierry

[Approbation CR réunion précédente :](#)

Compte rendu conseil du 03 / 01 / 2022 : Approuvé à l'unanimité

1 – Délibérations :

2022-DE-06 : Adhésion de la commune à la convention d'accompagnement à la transition énergétique de Territoire d'Energie 47 (TE 47)

Monsieur le Maire fait la présentation du groupement d'achat :

Le TE 47 a mis en place, dans le cadre de ses activités connexes, un groupement de commande départemental des différents acteurs publics ou œuvrant dans un intérêt public en Lot-et-Garonne, dédié à l'achat de fournitures, services, études et travaux liés au développement des énergies renouvelables (EnR) et à la maîtrise de la demande en énergie (MDE).

Ce groupement de commandes permettra de réaliser des actions telles que suit :

- Production d'énergie d'origine renouvelable, distribution et fourniture ou injection dans les réseaux,
- Production, distribution et fourniture de chaleur et/ou de froid d'origine renouvelable,
- Infrastructures ou équipements visant à réduire le recours aux énergies fossiles ou aux dérivés du pétrole pour la mobilité,
- Planification et efficacité énergétique,
- Stockage de l'énergie, gestion intelligente de l'énergie et autoconsommation (individuelle ou collective).

Les champs d'actions pourront concerner toute mission liée à :

- Des prestations de service et de conseil,
- Des études,
- Des travaux
- L'exploitation d'équipements et infrastructures.

L'adhésion à ce groupement est gratuite et le TE 47 ne sera indemnisé que pour ses missions. Cette convention permettra de bénéficier, par mutualisation, de meilleurs prix d'où l'intérêt d'y adhérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve l'adhésion

Vote : Adoptée (Pour : 8 Contre : 0, Abstention : 0)

2022-DE-07 : Demande de subventions travaux église de Laurenque

Monsieur le Maire refait le point sur les travaux à effectuer sur les toits de l'église. Un nettoyage de l'ensemble de la toiture avec repositionnement de tuiles doit être effectué et il est également impératif de remettre en état la charpente de la sacristie. Monsieur le Maire rappelle également les difficultés rencontrées pour obtenir les services d'un charpentier dans des délais raisonnables. Monsieur MASOU (charpentier de Montagnac) a été contacté et semble avoir la disponibilité pour effectuer ces travaux dans l'année en cours. Monsieur le Maire lui a également demandé de chiffrer le suivi de l'ensemble des toits des bâtiments communaux. Le devis de remise en état des vitraux de l'église (plomb de scellement, protection grillagée, etc.) se monte à 2960 € HT

L'église est un monument classé et des subventions sont attribuées pour ces travaux. Le montant des subventions est variable en fonction du cout des travaux.

Le conseil est favorable à la demande de subventions

Vote : Adoptée (Pour : 8, Contre : 0 , Abstention : 0)

2 – Informations :

Bulletin communal annuel :

Mme GOSSET Angélique et M. CAPMAS Serge précisent que leurs articles sont prêts à être transmis à M FIAULT Nicolas pour mise en forme du bulletin. Monsieur le Maire annonce que le bulletin sera diffusé avec un peu de retard du fait de l'indisponibilité de M FIAULT Nicolas (Covid)

Travaux sur voies communales et chemins :

M. CAPMAS Serge présente les travaux en cours et prévus sur les voies de la commune :

- Arasement des bordures pour évacuation de l'eau
- Elagage des branches route de Laurenque
- Goudronnage prévu au chemin du Petit Peyre
- Arrachage d'anciennes souches routes de Cuzorn
- Elagage chemin du Mayne

Ecole :

Mme GOSSET Angélique et Monsieur le Maire informent le conseil que des cas de Covid ont concerné le personnel municipal et insistent sur la réactivité montrée par les employés pour se remplacer. Mme GOSSET Angélique précise que M. AZZOPARDI Christian s'est montré très disponible dans cette période.

M. CAPMAS Serge annonce que de l'enrobé a été appliqué autour des arbres afin d'atténuer la proéminence des racines.

3 – Echanges :

- Etat des lieux Chemins ruraux :

M le Maire présente les relevés effectués par M. BOUSQUET Thierry et Mme GAJAC Pauline. M. BOUSQUET Thierry indique que les chemins surlignés en « vert » sont praticables au moins à pied et ceux surlignés en « rouge » sont impraticables (friches, clôtures, portails, plantations). Ce relevé trouvera son utilité en cas de projet de chemins de randonnée, d'échanges ou ...).

M. BOUSQUET Thierry demande l'état d'avancement du nouveau chemin de Fournié bas. Monsieur le Maire précise que les démarches chez le notaire ne sont pas terminées mais qu'il est bien prévu que le Nouveau propriétaire ouvre ce chemin

Paniers gourmands à destination des séniors :

Monsieur le Maire revient sur l'idée de remplacer le repas offert aux anciens par un panier gourmand. Il pense que se déplacer pour offrir un cadeau pourrait être interprété comme une démarche électoraliste. M. GUEDES PIRES Bruno pense qu'un repas lors d'une animation est beaucoup plus convivial et permet à des personnes quelques fois isolées, de rencontrer et d'échanger avec les autres habitants. M. CAPMAS Serge soumet l'idée de profiter du repas de la chasse de juin.

La situation sanitaire s'améliorant, le choix du repas est validé par le conseil.

- Marché public " Assistance à la mise en place d'un projet global et réinvestissement du patrimoine communal :

Monsieur le Maire présente la composition du dossier de consultation. Ce dossier est composé de plusieurs pièces qui sont :

- Cahier des Clauses administratives
- Cahier des Clauses Techniques Particulières
- Règlement de Consultation

Ce cahier des charges comprend l'adaptation des bâtiments communaux aux projets de développement touristique (léproserie, musée), de sécurisation (école), d'accès aux bâtiments communaux (mairie), d'aménagement du centre bourg. Le cahier des charges inclus également une obligation de période de résidence sur site et d'échanges avec les habitants et les associations. M le Maire précise donc que les prestataires devront donc avoir des compétences dans tous ces domaines.

Les offres seront soumises à l'avis de la commission d'appel d'offres.

M. BOUSQUET Thierry estime que le cahier des charges oriente trop les candidats vers des certaines solutions (*future mairie, future salle des fêtes, local technique pourrait être repositionné*) et que l'on risque de se priver de pistes intéressantes. Monsieur le Maire indique que les candidats seront libres de proposer leurs idées. M. GUEDES PIRES Bruno attire l'attention du conseil sur les obligations de mise aux normes des bâtiments qui doivent être prises en compte dans le projet. Monsieur le Maire indique que les architectes sont régulièrement informés de l'évolution des normes.

M. BOUSQUET Thierry s'étonne que la salle du porche ne soit pas incluse dans le cahier des charges alors que cette salle est communale et inutilisée. Il serait également intéressant de citer le local sous le café (occupé par l'association de la pétanque).

M. GUEDES PIRES Bruno s'interroge sur l'avenir de l'école (des départs d'élèves sont annoncés par Mme GOSSET Angélique) qui est un paramètre à ne pas négliger.

Mme GOSSET Angélique et M. CAPMAS Serge indiquent qu'il serait souhaitable de rajouter le bâtiment de la poste dans le cahier des charges.

M. BOUSQUET Thierry pense qu'il faut faire apparaître, dans le cahier des charges, le risque de chute de pierres concernant le rocher du château.

Monsieur le Maire indique qu'il fera rajouter ces points sur le cahier des charges et précise que le dossier de l'enquête publique sera remis au prestataire choisi.

Monsieur le Maire précise que cette étude sera un atout important pour les demandes de subventions

Le planning prévisionnel de sélection est présenté par Monsieur le Maire :

- 03 mars : Présentation / visite du site
- 21 au 30 mars : Lecture / analyse des offres
- 31 mars : Réunion de concertation pour sélection de 3 à 5 candidats
- 05 avril : Audition des prestataires sélectionnés et choix
- Vacances de Pâques : Période de résidence (prévoir disponibilité cantine et hébergement Vezou)

Questions diverses :

Monsieur le Maire autorise le public à poser ses questions.

M Guy Morala demande si les dossiers de l'enquête publique seront transmis aux candidats avec le cahier des charges du projet d'aménagement. Monsieur le Maire répond que la synthèse sera remise à tous les candidats et que le dossier complet sera transmis au candidat choisi

M Eric Tessier demande l'état d'avancement des demandes concernant les chemins ruraux. Monsieur le Maire répond qu'il y a à ce jour 4 demandes dont la sienne. Monsieur le Maire précise les procédures concernant les chemins et insiste sur les délais incompressibles. M Eric Tessier indique que le chemin concerné est le seul accès et son état ne permet pas le passage de véhicule et donc la réalisation de travaux. Monsieur le Maire se rendra sur place pour évaluer la situation.

Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 15